

CHAMPAGNE

Un rendement bas, de 8 000 kg/ha, pour passer la crise

Vignoble et négoce ont fini par s'entendre sur un quota. Avec des modalités inédites. Explications.

LES FAITS

• **22 juillet** : Le bureau exécutif du Comité champagne, réunissant les représentants du vignoble (syndicat général des vignerons, SGV) et ceux du négoce (l'Union des maisons de champagne) ne parviennent pas à s'entendre sur un rendement pour la récolte 2020 après plusieurs semaines de négociations tendues. Une nouvelle réunion est prévue en août.

• **18 août** : Seconde réunion fixant le rendement. Cette fois, négoce et vignoble parviennent à un accord.

C'est enfin fixé. Alors que les vendanges ont démarré, la fixation du quota de raisins à cueillir était particulièrement attendue par les Champenois. Après une première réunion qui n'a pas permis d'établir un compromis, le négoce et les vignerons sont parvenus à un accord ce 18 août. Cette décision s'accompagne de mesures spécifiques et inédites.

1. QUELLE QUANTITÉ DE RAISINS DOIT ÊTRE CUEILLIE À LA VENDANGE 2020 ?

8 000 kg de raisin par hectare. C'est 2 200 de moins qu'en 2019 (10 200 kg/ha). Ce rendement, ou quota, est unique pour tous les professionnels de champagne, quel que soit leur statut : maison de négoce, récoltant coopérateur ou récoltant manipulant. C'est le plus bas jamais décidé depuis 1993 (8 400 kg/ha, lire par ailleurs). Ce quota correspond à un potentiel de production de 230 millions de bou-

teilles de champagne.

2. COMMENT A-T-IL ÉTÉ DÉTERMINÉ ?

Chaque année, le quota est ajusté sur les ventes de champagne. Pas la peine de déterminer un rendement qui produira deux ou trois fois plus de bouteilles de champagne que la filière ne peut en vendre.

Cette année, en raison du Covid-19, les débouchés sont très compliqués, d'une part à cause du confinement en France, premier marché du champagne, qui reprend quelques couleurs depuis juin (surtout chez les vignerons); d'autre part, à cause de l'impact de la pandémie sur l'export (lire par ailleurs).

La filière champagne connaît, sûrement, la pire crise de son histoire. L'interprofession envisage une chute des ventes de près de 100 millions de bouteilles à fin 2020 (environ 25 à 30 % de mévente). Au 30 juin, depuis le 1^{er} janvier 2020, un peu plus de 32 millions de flacons n'ont pas été expédiés, par rapport à la même période en 2019. C'est 29,4 % de moins.

3. QU'EST-CE QUE LES VIGNERONS POURRONT FAIRE AVEC CES 8 000 KG/HA ?

Il y a la récolte et il y a le tirage, c'est-à-dire la mise en bouteille. C'est à ce niveau que l'interprofession a pris des mesures inédites (voir l'infographie). Tout le monde va donc cueillir 8 000 kg/ha. Tous les élaborateurs de champagne, ensuite, mettront en bouteille 7 000 kg/ha au 1^{er} janvier 2021. Un point important : les récoltants expéditeurs (manipulants et coopérateurs) pourront mettre en bouteille la

totalité du rendement s'ils s'engagent « à ne pas augmenter leurs ventes au négoce (ou apport à la coopérative) au cours de la prochaine campagne », précise le SGV (syndicat général des vignerons) qui tenait à ce point.

Pour les autres, il reste donc une quantité maximale de 1 000 kg/ha à utiliser. C'est en janvier 2021, au moment où le résultat des expéditions sera connu précisément que l'interprofession se réserve une clause de revoyure, pour ajuster le volume aux expéditions. Concrètement, négoce et vignoble se réuniront à nouveau pour savoir si les élaborateurs pourront mettre en bouteille en 2021 tout ou partie (ou même rien) des 1 000 kg/ha.

« Si les expéditions sont supérieures à 230 millions de bouteilles, nous tirerons tous 1 000 kg/ha d'entrée, dès janvier 2021 », indique Jean-Marie Barillère, président de l'Union des maisons de champagne et coprésident du Comité Champagne. « Cette décision permet de couvrir les sorties de bouteilles, c'était important pour nous, le vignoble. C'est assez inédit. Elle répond aussi à l'incertitude et au risque d'un décrochage des ventes », commente Maxime Toubart, président du syndicat général des vignerons de Champagne (SGV) et coprésident du Comité Champagne. On rappelle que la situation sanitaire mondiale n'est pas maîtrisée et que certains secteurs reconfinent.

4. QUE FAIRE DU RELIQUAT ?

Si, en janvier 2021, le tirage reporté est fixé à 500 kg/ha par exemple, en plus des 7 000 kg/ha, il

restera donc encore l'équivalent de 500 kg/ha (sous forme de vin) à utiliser. « Cette quantité sera reportée sur la vendange 2021 », répond Maxime Toubart. Comment et de quelle manière ? Il est trop tôt pour le dire.

5. QUE PEUVENT FAIRE LES VIGNERONS QUI SERONT, MALGRÉ CE QUOTA, EN MANQUE DE RAISINS ?

Plusieurs voix, dans le vignoble, se sont élevées depuis plusieurs semaines pour exprimer un désaccord sur la fixation d'un rendement trop bas. L'interprofession propose aux vignerons qui le souhaitent d'acheter plus de raisins qu'ils ne le peuvent habituellement (5 %), à savoir 15 % du quota fixé. « Nous avons l'accord verbal, nous attendons la signature du ministère », précise Maxime Toubart, qui « salue cet outil ». Cette possibilité ne plaît pas aux vignerons qui regrettent d'avoir à laisser des raisins dans leurs vignes et de devoir, éventuellement, en acheter, mais elle existe. ■

Dossier réalisé par CLAIRE IRHUYER

DÉCISIONS AUTOUR DU RENDEMENT 2020



* Les récoltants-expéditeurs peuvent tirer la totalité du rendement en 2021 s'ils s'engagent à ne pas vendre le plus au négoce.